

La direction générale a diffusé les notes suivantes concernant l'évaluation des cadres supérieurs de la DGFIP :

- ▶ note de campagne du 18 février relative aux cadres supérieurs
- ▶ note de campagne du 14 mars relative aux cadres supérieurs en fonction en Centrale
- ▶ note de service relative aux cadres accédant à l'échelon terminal de leur grade
- ▶ note de service relative aux cadres supérieurs ayant fonction d'adjoint en poste comptable. **Ces différentes notes n'ont fait l'objet d'aucune discussion préalable.**

Cadres accédant à l'échelon terminal de leur grade en 2013 :

Les IDIV HC au 2e échelon au 31/12/2012, qui atteindront l'échelon terminal de leur grade au cours de l'année 2013, auraient dû être neutralisés dans l'application EDEN-RH (onglet Restitutions/Listes des agents à évaluer/Neutralisation = oui).

Or suite à un dysfonctionnement technique, 198 IDIV (27 issus de la filière fiscale et 171 issus de la filière gestion publique) n'ont pas été neutralisés dans l'outil et demeurent en échelon variable, à tort. Le fichier, permettant d'identifier ces cadres est joint en annexe.

Un programme correctif sera livré avant la fin du mois d'avril pour neutraliser les cadres concernés dans l'outil et permettre que les bonifications qui leur auront été attribuées ne soient pas décomptées des DKM locales, conformément à ce qui est mentionné dans la note de campagne diffusée le 18 février.

Dans cette attente, il convient de ne pas comptabiliser les réductions attribuées à ces cadres afin de vérifier le respect des DKM qui vous ont été allouées.

entretien professionnel des cadres A+ adjoints en poste comptable

A l'occasion des remontées via la fiche d'information mensuelle, des précisions nous ont été demandées sur la notion de supérieur hiérarchique direct et en particulier sur son application aux IDIV adjoints en poste comptable.

La notion de supérieur hiérarchique direct (SHD) est une notion fonctionnelle et indépendante de considérations de grade. Concrètement, le SHD est la personne qui, au quotidien, organise le travail de l'agent et contrôle son activité.

L'entretien professionnel des cadres A+ adjoints en poste comptable devrait donc logiquement être assuré par le chef du poste comptable.

Toutefois, certains IDIV adjoints s'étonnent que leur entretien soit conduit par leur chef de poste, parfois de même grade, alors que par le passé, ils étaient reçus par le directeur ou son adjoint.

C'est pourquoi la note de campagne permet, si les cadres A+ le demandent expressément, que leur entretien professionnel ne soit pas conduit par le SHD, mais par les chefs de pôle, voire par le responsable local lui-même. Bien entendu le SHD sera associé au dispositif en exprimant son avis. Dans ces conditions, il conviendra, au sein d'une même direction, d'appliquer de manière identique le dispositif.

fichiers:

 [Télécharger note_de_campagne_d_entretien_professionnel_2013_des_a_.pdf](#) (214.61 Ko)

 [Télécharger note_de_campagne_d_entretien_professionnel_2013_des_a_centrale.pdf](#) (213.48 Ko)

Ko)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
